

Le Zapping des Smalls

Inscrivez un ami à la newsletter

- Assystem publie ses résultats S1
- Reworld Media publie de beaux résultats et des perspectives de fort rebond au S2
- Infotel est la pépite de la semaine

L'actualité de la semaine - Assystem

La société fait suite à la publication de son CA S1 en juillet dernier à 229,5 M€ (-6,9%, -9,4% à tcc) et vient de publier ses résultats S1 fortement grevés par la pandémie de Covid-19. Le résultat opérationnel d'activité (ROPA) ressort à 9,4 M€ contre 15,6 M€ un an auparavant. Celui-ci prend en compte une baisse de la marge opérationnelle du pôle Energy & Infrastructure (-2,3 pts à 5,2%) ainsi que du pôle Staffing (-2,2 pts à 1,2%). La marge d'EBITDA ressort quant à elle à 5,0% contre 7,1% du CA. Enfin, le RN est ressorti à 0,5 M€ contre 14,3 M€ l'année passée.

Au bilan, l'endettement net ressort à 45,1 M€ contre 51,6 M€ un an plus tôt. Les capitaux propres se sont réduits à 375 M€ (-5,52%). En termes de flux de trésorerie consolidé, le Free cash-flow est positif à 21,3 M€.

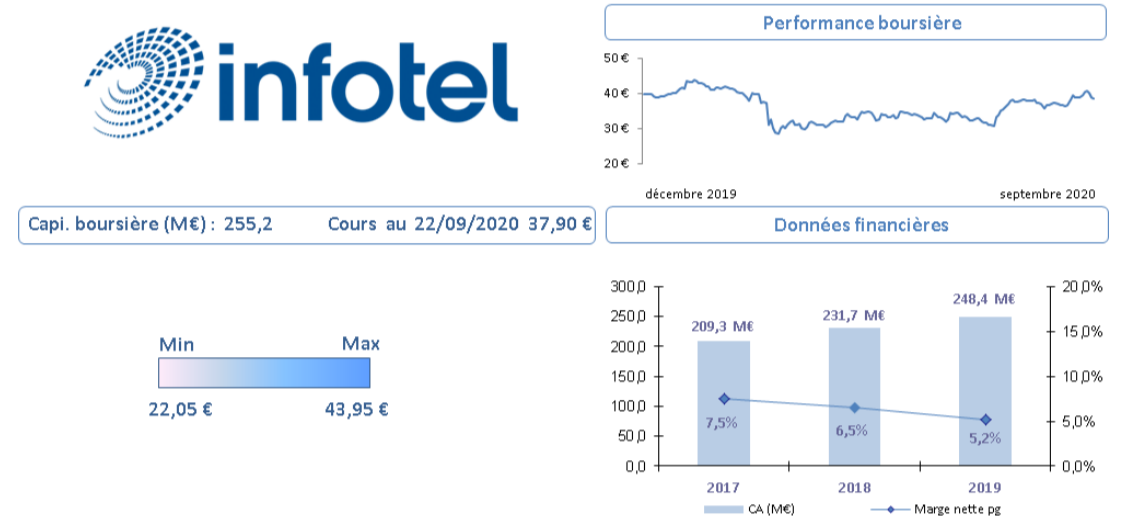
Concernant les prévisions, la société vise un objectif annuel de 485 M€ de CA (-2,5%) et une marge opérationnelle d'activité de 5,0% (-2,1pt). Le Groupe évoque de bonnes perspectives pour l'année 2021 en lien avec un carnet de commandes solide et la réponse à de nombreux appels d'offres.

La publication d'EuroLand de la semaine - Reworld Media

Reworld a publié des résultats semestriels en ligne avec nos attentes avec un CA de 200,7 M€ (x2,3 en publié et -13,0% en pro forma) et un EBE de 15,1 M€ (vs 3,1 M€ et 14,7 M€ en pro forma) révélant une bonne résistance dans un contexte de crise historique avec une marge d'EBE en hausse de 1,1 point à 7,5%. Le RNpg ressort à 0,6 M€ (vs 0,1 M€ en reporté). Le groupe communique sur une ambition de chiffre d'affaires de 1 Md€, qui serait réalisé principalement par croissance externe (sans donner d'horizon de temps).

[Retrouvez notre flash sur cette publication ici](#)

La pépite de la semaine



Infotel est une ESN spécialisée dans la gestion de base de données dont le niveau de valorisation actuel constitue un bon point d'entrée selon EuroLand Corporate.

La société a réussi à compenser en bonne partie son exposition à certains secteurs grevés par la crise (aéronautique, transports) avec la diversification de son portefeuille vers les banques, les assureurs ou les administrations qui ont fait entre 8 et 10% de croissance sur le S1. Ainsi le CA S1 est ressorti en baisse de 3% à 118 M€ avec un point bas atteint au T2.

Infotel a l'avantage d'avoir un modèle flexible de recours à la sous-traitance et a réussi, en ajustant ces effectifs sur le S1, à préserver un taux d'inter-contrat faible de 3 %.

Pour dynamiser sa croissance dès le S2, Infotel a étendu son positionnement avec une approche plus fonctionnelle que technique qui pourrait lui permettre d'adresser l'ensemble des besoins de transformation digitale des grands donneurs d'ordres. Ajouté à la poursuite du pilotage des coûts, nous sommes confiants dans la capacité du groupe à atteindre son objectif de 9% de marge opérationnelle sur 2020.

En terme de génération de cash, Infotel affiche encore un FCF positif sur le semestre qui lui a permis de verser un dividende en juin 2020 et, malgré tout, de disposer encore de 75 M€ de trésorerie nette à fin juin 2020 sans dette.

Aujourd'hui, pour nous, les catalyseurs sur le cours sont :

- la progression de la partie logicielle qui fait aujourd'hui moins de 10 M€ de CA mais est fortement rémunératrice (environ 10x plus que les services) et qui vient d'ailleurs de bénéficier de la signature d'un contrat avec la cie american airline sur le logiciel Orlando
- le M&A auquel ils sont toujours attentifs, notamment pour des cibles de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Pour son profil résilient et ses fondamentaux, elle est peu chère payée à 8x son résultat opérationnel contre 10x pour le secteur.

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Terence Gerber et de François Przyplata

EuroLand Corporate accompagne les entreprises de croissance et leurs actionnaires financiers lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, acquisition ou cession, reconstitution de capital (OBO, LBO...).



"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

